



## Demande de réservation de la salle des fêtes

Réservé aux services techniques

**Demandeur :**

Mairie – Service : .....

Association : .....

Particulier

M.  Mme .....

ADRESSE : .....

.....

: ..... : .....

: .....

**Sollicite l'utilisation de la salle des fêtes :**

Salle des fêtes (haut)

Salle des fêtes (bas)

Les deux salles

Cuisine

Hall

**Date et horaires d'occupation :**

Du ..... au ..... de ..... à .....

**Sollicite l'utilisation du matériel communal suivant :**

Sono

Sono mobile

Friteuse

Verres : .....  Micro HF : .....

**Motif de l'utilisation :**

Déjeuner/Dîner/Thé dansant

Exposition

Activité habituelle pendant les vacances scolaires

Assemblée Générale

Réunion (plus de 20 personnes)

Autre : .....

**Horaires de la manifestation (si ouverte au public) :**

De ..... à .....  Entrée libre  Entrée payante : ..... euros

**Rappel :**

- **Seul le contrat de location de la salle des fêtes signé vaut réservation définitive.**

- Il vous incombe en tant qu'organisateur d'informer les utilisateurs habituels de l'infrastructure qu'elle sera indisponible à ces dates. Le demandeur certifie être en possession d'une assurance responsabilité civile et être assuré pour le prêt du matériel. Il devra adresser à son assurance une copie de ce document afin d'obtenir une attestation écrite mentionnant que le matériel utilisé est assuré et le renvoyer **au moins 1 mois avant l'utilisation**. En cas de dégradations, les réparations ou le remplacement feront l'objet d'une déclaration d'assurance.

A Esvres-sur-Indre, le .....

Signature :

**A renvoyer minimum 1 mois avant la manifestation**

DECISION DE LA COMMUNE APRES EXAMEN DE LA DEMANDE

avis favorable

bâtiment indisponible

matériel indisponible

En cas de désistement, vous devez impérativement prévenir Sylvie Gangneux **au plus tard 15 jours avant la date de réservation** par courrier ou courriel à l'adresse suivante : [s.gangneux@ville-esvres.fr](mailto:s.gangneux@ville-esvres.fr)

A Esvres-sur-Indre, le

L'adjoint(e) délégué(e)